



Demande de propositions pour mise en concurrence  
- Technologies de l'Information et de la Communication -

Acquisition d'une solution d'affichage dynamique

Cahier des charges

Date d'envoi de l'avis de publication : 22/10/2016

## Table des matières

I.	identification de l'administration passant commande .....	3
II.	Présentation du projet .....	3
1.	Objectifs .....	3
2.	Contraintes .....	3
3.	Prestations attendues .....	4
III.	date limite de réception des propositions .....	5

## **I. IDENTIFICATION DE L'ADMINISTRATION PASSANT COMMANDE**

Ville de Loos  
104 rue du Maréchal Foch  
BP 109  
59373 LOOS Cedex

Tél : 03.20.10.40.00 Fax : 03.20.10.40.09

Type d'acheteur public : Collectivité territoriale

Pouvoir adjudicateur : Madame Le Maire

## **II. PRESENTATION DU PROJET**

### **1. Objectifs**

La ville de Loos souhaite acquérir un système d'affichage dynamique permettant de répondre à différents besoins dont :

- Diffuser l'information municipale dans ses bâtiments
- Gérer la borne interactive située à l'accueil de la Mairie

La ville souhaite déployer, dans un premier temps, la solution d'affichage dynamique sur trois de ses sites (un périphérique d'affichage par site) et remplacer sa borne interactive.

### **2. Contraintes**

La technologie retenue devra permettre la gestion centralisée via une seule interface de l'ensemble des périphériques d'affichage. Cette interface devra permettre de planifier l'affichage de contenu, à minima par dates et heures, et proposer un aperçu avant publication. L'affichage de contenu pourra être « défilant » via un carrousel de médias cyclique avec temporisation entre chaque média et retour au premier en fin de cycle. La prestation minimale attendue est une « playlist » de médias.

Cette interface devra permettre la publication par périphérique d'affichage et laisser la possibilité à l'utilisateur de définir des groupes de périphériques pour des publications distinctes.

La solution proposée pourra être hébergée sur l'infrastructure de la collectivité ou directement chez le prestataire.

Les périphériques d'affichage devront être dissociés de la solution de gestion des contenus et devront être compatibles sur des formats standard (VGA, HDMI, etc...).

Ainsi, la Mairie de LOOS se réserve la possibilité de commander les périphériques d'affichage de manière dissociée des équipements liés au pilotage de l'affichage dynamique.

La solution proposée devra permettre la diffusion de plusieurs informations sur un même périphérique d'affichage (système de zones, découpage d'écran, etc...).

Elle devra également permettre la diffusion de différents types de contenus : vidéos, images, son, power point, pdf, flux HTML, flux RSS, flux sociaux (twitter, facebook), etc...

A défaut de compatibilité sur les médias cités, le prestataire détaillera dans son offre les solutions de contournement proposées pour diffuser l'information cible avec son système.

La borne interactive proposée devra être tactile dans un format entre 22 et 30 pouces. Le prestataire scindera sa proposition commerciale afin de faire clairement apparaître chaque borne en fonction de son format. Il précisera également en option le coût de personnalisation du RAL de la borne (si possible).

Un visuel des bornes proposées sera inclus dans la proposition commerciale.

### **3. Prestations attendues**

Le prestataire devra assurer :

- L'installation, le paramétrage et la livraison de l'interface de gestion centralisée.
- La fourniture, la pose, le raccordement et le paramétrage des éléments nécessaires au pilotage de l'information sur les périphériques d'affichage.
- La fourniture, la pose, l'installation et le paramétrage de la borne interactive.
- L'intégration de la borne interactive et des périphériques d'affichage compris dans le périmètre du projet dans l'interface de gestion centralisée.
- La formation des utilisateurs sur la publication d'informations sur les périphériques d'affichage.
- La formation des administrateurs sur l'ajout de nouveaux périphériques d'affichage et l'administration de l'interface de gestion centralisée.
- La garantie pour un minimum de 3 ans sur site de la borne interactive.
- La garantie des équipements nécessaires au bon fonctionnement du système.
- Un accès support (helpdesk et/ou téléphonique) et la maintenance de l'interface de gestion centralisée. Cette notion de support est entendue pour le maintien du fonctionnement du système d'affichage dynamique dans son ensemble ainsi que les demandes d'assistances fonctionnelles (support utilisateur).

Dans le cadre du fonctionnement du système et de la borne, le prestataire proposera un tableau de SLA précisant, a minima, les anomalies bloquantes et non bloquantes ainsi que les GTR associées.

### **III. DATE LIMITE DE RECEPTION DES PROPOSITIONS**

Le Mardi 8 Novembre 2016 à 18h00.

Mairie de Loos

Service des Marchés Publics

Du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Le samedi de 8h00 à 12h00

[marchespublics@ville-loos.fr](mailto:marchespublics@ville-loos.fr)